

222C1661
FR0010341032-FS0507

28 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FONCIERE INEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2022, la société Immovalor Gestion¹ (1 cours Michelet, 92076 Paris La Défense cedex), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 829 053 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 7,65% du capital et 5,13% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz Invest Pierre	444 438	4,10	444 438	2,75
Allianz Value Pierre	128 205	1,18	128 205	0,79
Allianz Immobilier Durable 18	256 410	2,37	256 410	1,59
Total	829 053	7,65	829 053	5,13

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société FONCIERE INEA³.

¹ Contrôlée par Allianz SE. La société Immovalor Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 16 174 825 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 22-192 en date du 2 juin 2022 et communiqué de la société FONCIERE INEA du 22 juin 2022.